



Lausanne, le 26 septembre 2023

Communiqué de presse

Réglementation des frais d'interprétation dans le secteur de la santé, un besoin vital pour les personnes sourdes!

En ce 26 septembre 2023, la Fédération suisse des sourds se réjouit que le Conseil des Etats aie adopté par 19 oui contre 14 non (et 6 abstentions) la [motion 23.3673](#) «Prise en charge des services d'interprétariat dans le domaine de la santé». Une adoption fondamentale en vue de l'amélioration de l'accès des personnes sourdes à la santé puisqu'elle exige du Conseil fédéral de clarifier et d'unifier la prise en charge des frais d'interprétations lors des visites médicales.

Une bonne compréhension mutuelle est une condition essentielle à toute visite médicale ou examen dans le domaine de la santé. Sans compréhension mutuelle, les professionnels de la santé et les patients ne peuvent échanger et la qualité des soins est donc clairement mise à mal, pouvant même, dans certaines circonstances, mettre le patient en danger pour cause, par exemple, de mauvais diagnostic ou de sur/sous médication.

Conscient que certaines catégories de la population, dont notamment les personnes sourdes, ont besoin de faire appel à des interprètes professionnels afin de pouvoir communiquer de manière claire dans le domaine de la santé et que le financement de cette prestation n'est actuellement ni réglementé ni assuré de manière uniforme, Damian Müller (PLR) a déposé la motion 23.3673 «Prise en charge des services d'interprétariat dans le domaine de la santé». Motion qui a été acceptée aujourd'hui par la majorité du Conseil des Etats à la grande satisfaction de la Fédération suisse des sourds, de la Croix-Rouge suisse, d'Interpret et de la FMH (Foederatio Medicorum Helveticorum), qui se battent depuis des années pour un meilleur accès à la santé pour les personnes sourdes et allophones en Suisse.

Damian Müller se réjouit de l'adoption de la motion : «Il n'est pas acceptable que le Conseil fédéral et les partenaires tarifaires aient à plusieurs reprises refusé de prendre leurs responsabilités et se renvoient la balle. Grâce à cette motion, le financement peut enfin être réglé et la situation améliorée pour toutes les parties concernées.» En même temps que le conseiller aux Etats Müller, Flavia Wasserfallen (PS) a déposé la [motion 23.3680](#) avec la même teneur au Conseil national.

Le Conseil des Etats a montré l'exemple en adoptant cette motion et la Fédération suisse des sourds espère maintenant que le Conseil national en fera de même très prochainement

Personne de contact

Sandrine Burger,

Porte-parole de la Fédération suisse des sourds

Téléphone 076 376 09 73 / E-mail: media@sgb-fss.ch

www.sgb-fss.ch